

Argenteuil

Une mutuelle solidaire pour les habitants



Avec 5 500 personnes sans complémentaire santé, Argenteuil a décidé de prendre le problème à bras-le-corps. Chômeurs indemnisés, retraités, auto-entrepreneurs, salariés de la fonction publique sans contrat collectif, salariés à employeurs multiples... Les Argenteuillais qui ne bénéficient pas d'un soutien à la souscription d'une mutuelle par un employeur, ou ceux qui en sont exclus pour des raisons économiques, pourront désormais bénéficier d'une solution santé mutualisée avec Ma Commune Ma Santé, en partenariat avec le Conseil communal d'action sociale (Ccas) et l'association d'assurés Actiom.

Une mutuelle pour tous !

« Ce qui nous a séduits est que cette mutuelle solidaire s'adresse à tout le monde. Les intéressés pourront être reçus en entretien individuel sur rendez-vous au Ccas », souligne Philippe Métézeau, adjoint au maire chargé de la santé et de l'action sociale.

« Chacun a le droit à une mutuelle à tarif attractif, soutenue sinon par un employeur ou la Caisse primaire d'assurance maladie, au moins par un organisme tiers à vocation sociale ou solidaire », relève Georges Mothron, maire (Lr) d'Argenteuil et président du Ccas. Les avantages de ce dispositif sont nombreux : pas de sélection médicale, des prestations sans délai de carence, le tiers-payant (pas d'avance de frais), l'assistance santé 24h/24, des réseaux de soins performants (Carte Blanche, Itelis), des bonus fidélité, des cotisations déductibles (loi Madelin) pour les travailleurs indépendants.

«**Pour les intéressés, notre rôle est d'aller négocier des contrats collectifs auprès d'assureurs afin de réunir les meilleures conditions à l'échelle nationale,** explique Thierry Chamaret, cofondateur d'Actiom, accompagné d'Isabelle Chevrier et Marc Augard, référents pour le Val-d'Oise. **Ma Commune Ma Santé couvre du simple risque à l'hospitalisation.** » La convention signée avec Actiom engage la ville sur une durée d'un an renouvelable trois fois.

Axelle BICHON

Infos. : permanences individuelles et gratuites : centre-ville : vendredi 31 mars et vendredi 21 avril; Val-d'Argent-Nord : mardi 25 avril; Val-Notre-Dame : mercredi 26 avril; Coteaux : mardi 9 et mercredi 10 mai; Orgemont : mardi 30 mai; Val-d'Argent-Sud : mercredi 31 mai. Rens. : sur rendez-vous uniquement au 01 34 23 41 81. www.macommunemasante.org